



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **92400739.6**

(51) Int. Cl.⁵ : **F21P 1/02**

(22) Date de dépôt : **19.03.92**

(30) Priorité : **29.03.91 FR 9103837**

(43) Date de publication de la demande :
30.09.92 Bulletin 92/40

(84) Etats contractants désignés :
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU MC NL
PT SE**

(71) Demandeur : **LEBLANC S.A. ILLUMINATIONS
ET FETES**
rue de la Gare, Nançois-sur-Ornain
F-55500 Ligny-en-Barrois (FR)

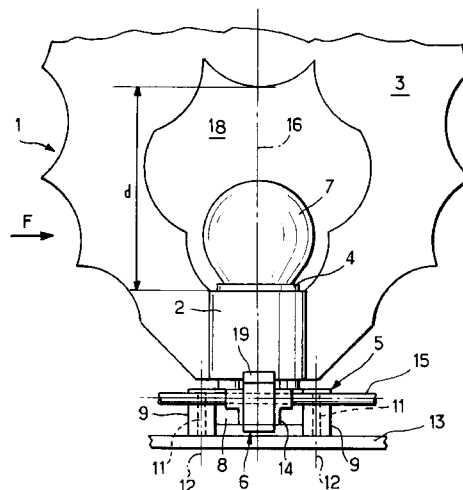
(72) Inventeur : **Leblanc, Michel**
2 rue de Couchot
F-55000 Bar-le-Duc (FR)

(74) Mandataire : **Lefebvre, Gérard et al**
Office Blétry 2, boulevard de Strasbourg
F-75010 Paris (FR)

(54) **Élément décoratif adaptable sur une douille d'illumination.**

(57) Cet élément décoratif adaptable sur une douille d'illumination (5) comportant une jupe cylindrique (4), qui est destinée à recevoir et à maintenir une ampoule électrique (7), et une embase (8), qui est solidaire de la jupe et qui contient les connexions électriques pour l'ampoule, comprend un manchon cylindrique (2), qui peut être engagé axialement sur la jupe (4) de la douille (5) et qui est pourvu de moyens de fixation (6) permettant sa fixation à la douille avec une orientation prédéterminée, et un décor (3), de forme plane ou approximativement plane, qui est solidaire du manchon (2), dont l'axe (16) est dans ou pratiquement dans le plan (22) du décor.

FIG.1



La présente invention concerne un élément décoratif adaptable sur une douille d'illumination comportant une jupe cylindrique, qui est destinée à recevoir et à maintenir une ampoule électrique, et une embase qui est solidaire de la jupe, contient les connexions électriques pour l'ampoule et peut être fixée sur une armature de support commune à plusieurs douilles d'illumination, ledit élément décoratif comportant une partie annulaire pouvant être montée coaxialement sur la douille et un décor, de forme plane ou approximativement plane, qui est solidaire de la partie annulaire, dont l'axe est dans ou pratiquement dans le plan du décor (voir brevet U.S.-A-2 301 768).

Il est bien connu que pour agrémenter les fêtes de fin d'année, les foires commerciales, les carnivals, on utilise des illuminations, qui peuvent être disposées par exemple en traversées de rues, sur les can-délabres d'éclairage public, en façades de bâtiments, etc.

Les illuminations peuvent être constituées par des bandes souples ou guirlandes électriques, comportant une, deux, trois, quatre, cinq, six ou même encore dix douilles par mètre de bande souple ou guirlande, chaque douille recevant une ampoule électrique. Les ampoules électriques sont alimentées en courant soit de manière permanente, soit de manière intermittente selon diverses combinaisons temporelles et/ou spatiales, à l'aide de combineurs spéciaux. Ces bandes souples sont souvent accompagnées de motifs représentant des étoiles, des sapins, des pères Noël, ou tous autres motifs géométriques ou non, formés par des armatures en bois, en fer peint ou galvanisé ou le plus souvent en aluminium, sur lesquelles sont fixées les douilles qui reçoivent les ampoules électriques d'illumination.

Il existe également un autre genre d'illumination, qui est principalement utilisé pour les carnivals ou les fêtes d'été et qui est réalisé sous la forme de larges décors, en contreplaqué plein ou ajouré, ou en d'autres matériaux, sur lesquels sont peints des dessins divers illuminés par un certain nombre d'ampoules électriques.

Les deux genres d'illumination cités ci-dessus n'ont rien de commun entre eux. Dans le second cas, c'est-à-dire pour les illuminations dont le décor est en contreplaqué ou autre matériau, les dessins ne sont pas spécialement réalisés pour les lampes, alors que dans le premier cas les armatures des motifs décoratifs sont spécialement conçues et réalisées pour recevoir les douilles et les ampoules électriques qui forment le dessin désiré. Dans le premier cas, les douilles sont disposées de profil pour que les ampoules électriques qu'elles supportent soient décoratives aussi bien du côté recto que du côté verso du motif décoratif qu'elles forment. Par contre, dans le second cas, la décoration est habituellement faite seulement du côté recto et la plupart du temps les douilles sont fixées à la plaque de contreplaqué de telle sorte que

leur axe soit perpendiculaire au plan de ladite plaque. Si des décorations sont peintes des deux côtés de la plaque de contreplaqué, il faut aussi prévoir des douilles et des ampoules électriques des deux côtés de la plaque de contreplaqué. Il y a par ailleurs lieu de noter que les illuminations en contreplaqué doivent être fortement arimées, car elles ont beaucoup de prise au vent.

Pour les motifs décoratifs montés sur armature, depuis de nombreuses années il existait des globes décoratifs qui s'adaptaient sur les douilles. La mode de ces globes est passée, car, s'ils avaient l'avantage de protéger les ampoules électriques et de nécessiter moins de points lumineux en raison de leur volume, ils avaient par contre deux inconvénients majeurs:

- a) pour changer d'ampoule électrique, il fallait démonter une partie du globe fixée par des ergots, et il était assez difficile de la remettre en place, principalement quand l'employé chargé de ce travail devait le faire sur une échelle, et cela souvent par des températures extérieures très basses.
- b) Si les globes avaient l'avantage de suivre parfaitement le dessin formé par les ampoules électriques, ils devaient obligatoirement être translucides. Ceci affectait grandement la pureté et la vivacité des coloris, et il en résultait une décoration beaucoup moins attractive et agréable pendant la journée. En outre, comme son nom l'indique, le globe était obligatoirement sphérique, ce qui limitait le nombre de décorations possibles.

Dans le brevet US-A-2 301 768, qui représente l'art antérieur le plus proche de l'invention, on peut constater que l'ampoule électrique n'éclaire pratiquement pas le décor. On peut considérer que ceci est dû au fait que l'ampoule électrique éclaire le décor uniquement par la tranche et que les grandes surfaces de celui-ci ne reçoivent pratiquement pas de lumière. Il en résulte que, de nuit, l'élément décoratif associé à chaque douille n'est pas éclairé et est pratiquement invisible, bien que les ampoules électriques soient allumées.

Dans le brevet américain précité, ce problème est résolu en réalisant le disque constituant le décor en une matière convenable pour transmettre la lumière, comme par exemple en verre, en celluloïde ou en toute autre matière plastique similaire, et le bord du disque présente un biseau. De cette manière, on obtient autour du disque une sorte de halo qui visualise le disque.

La présente invention fournit une autre solution à ce problème, dans le cas où plusieurs douilles d'illumination, équipées chacune de son élément décoratif, sont montées et alignées sur une armature commune de support.

La présente invention a aussi pour but de fournir un élément décoratif, qui ne soit pas un décor général, mais un décor spécialement adapté à chaque douille

et à l'ampoule électrique y associée, afin de réaliser pour la Journée comme pour la nuit une décoration extrêmement agréable et formant un dessin marié à chaque ampoule électrique.

L'invention a également pour but de fournir un élément décoratif pouvant être adapté très facilement et très rapidement à une douille d'illumination.

L'invention a également pour but de fournir un élément décoratif dont la fabrication est relativement peu coûteuse, donc qui puisse être fabriquée en matière moulée de coloris et/ou de formes différentes, de telle sorte que l'utilisateur puisse facilement modifier des décorations en échangeant les éléments décoratifs selon l'invention, pour en changer couleurs et/ou formes selon son goût et selon les événements de l'année devant être agrémentées de telles décorations illuminées.

L'invention a encore pour but de fournir un élément décoratif avec lequel l'ampoule électrique qui est montée dans la douille soit facilement interchangeable, de préférence sans avoir à détacher et à enlever l'élément décoratif de la douille qui le supporte.

L'invention a également, pour but de fournir un élément décoratif qui, par des dimensions limitées et éventuellement par un positionnement adapté, ait une faible prise au vent.

L'invention a encore pour but de fournir un élément décoratif qui peut avoir, si on le désire, des coloris très vifs, afin de présenter un aspect très attirant de jour, c'est-à-dire même lorsque les ampoules électriques sont éteintes.

Selon l'invention, la solution du problème indiqué plus haut et au moins les principaux buts de l'invention exposés ci-dessus sont atteints par le fait que la partie annulaire de l'élément décoratif est constituée par un manchon cylindrique qui peut être engagé axialement sur la jupe de la douille et qui est pourvu de moyens de fixation permettant sa fixation à la douille avec une orientation angulaire déterminée de telle façon que, quand l'armature porte une série de douilles d'illumination à intervalles le long de son axe longitudinal, chaque douille étant pourvue d'un élément décoratif, l'ampoule de l'une quelconque des douilles éclaire les décors associés aux deux douilles adjacentes situées de part et d'autre de la douille considérée.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront mieux au cours de la description qui va suivre de diverses formes d'exécution de l'invention, données en référence aux dessins annexés sur lesquels:

la figure 1 est une vue en élévation montrant un élément décoratif conforme à la présente invention, qui est adapté sur une douille normalisée équipée d'une ampoule électrique, ainsi qu'une partie d'une armature sur laquelle la douille est fixée.

La figure 2 est une vue de côté, suivant la flèche F de la figure 1.

La figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 2, seul l'élément décoratif étant représenté dans la figure 3.

La figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne IV-IV de la figure 3.

La figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne V-V de la figure 2, seul l'élément décoratif étant représenté dans la figure 5.

La figure 6 est une vue semblable à la figure 3, montrant une variante.

La figure 7 est une vue en partie en coupe et en partie en élévation montrant une autre forme d'exécution de l'élément décoratif de la présente invention, dans une position prêt à être assemblé avec une douille normalisée d'illumination.

La figure 8 montre l'élément décoratif de la figure 7 assemblé avec la douille d'illumination, cette dernière étant en outre équipée d'une ampoule électrique.

La figure 9 montre en partie en élévation et en partie en coupe une variante de la forme d'exécution des figures 7 et 8.

La figure 10 montre, en partie en élévation et en partie en coupe encore une autre forme d'exécution de l'élément décoratif de la présente invention, dans une position prêt à être assemblé avec une douille d'illumination.

La figure 11 montre, en partie en élévation et en partie en coupe une variante de la forme d'exécution montrée dans la figure 10.

L'élément décoratif 1, représenté dans les figures 1 à 5 comprend essentiellement un manchon cylindrique 2 et un décor 3 qui est solidaire du manchon 2. Le manchon 2 et le décor 3 peuvent être par exemple réalisés d'une seule pièce par moulage d'une matière plastique capable de résister aux variations de la température ambiante et aux ultraviolets. Toutefois, le manchon 2 et le décor 3 pourraient être également réalisés séparément, en une matière plastique ou en tout autres matériaux appropriés, et assemblés l'un à l'autre par exemple par collage ou par soudage.

Le manchon 2 a un diamètre intérieur tel qu'il peut être engagé axialement, sans jeu ou avec un faible jeu radial, sur la jupe 4 d'une douille normalisée d'illumination 5, et il est pourvu de moyens de fixation 6 permettant sa fixation sur la douille 5.

La douille 5 est une douille de type connu et ne fait donc pas partie de l'invention. Il peut s'agir d'une douille normalisée pour motifs d'illumination, telle que celle qui est commercialisée par la demanderesse, ou encore une douille d'illumination telle que le modèle 60015 commercialisé par la Société LEGRAND. En plus de la jupe 4 destinée à recevoir et à maintenir une ampoule électrique 7, la douille 5 comprend également une embase 8 qui comporte une première paire d'oreilles 9 situées dans des positions diamétralement opposées et percées de trous 11 pour des vis de fixation 12 permettant la fixation de la douille 5 sur une armature de support 13. L'armature 13, qui est

partiellement représentée dans les figures 1 et 2 et qui supporte habituellement plusieurs douilles comme la douille 5, peut être par exemple constituée par une barre métallique. Cette barre peut être droite ou cintrée en forme de cercle, de polygone ou de toute autre forme désirée, géométrique ou non, selon le décor général devant être réalisé. L'embase 8 de la douille 5 comporte une seconde paire d'oreilles 14, qui sont dans des positions à angle droit par rapport aux deux oreilles 9. Chacune des deux oreilles 14 est traversée par l'un des deux conducteurs électriques 15 qui sont prévus pour l'alimentation en courant de l'ampoule 7 et des autres ampoules (non montrées) qui équipent les autres douilles (non montrées) fixées sur l'armature 13. Enfin, l'embase 8 contient de façon connue, tous les éléments de connexion et de contact reliant électriquement les deux conducteurs 15 aux bornes de l'ampoule 7.

Comme cela est plus particulièrement visible dans les figures 1 et 2, le décor 3 a une forme plane ou sensiblement plane et il est de préférence disposé par rapport au manchon 2 de telle sorte que le plan du décor 3 contient l'axe 16 du manchon 2. Dans ce cas, le décor 3 prolonge le manchon 2 à une extrémité de celui-ci et s'étend à la manière d'une arche, dont les pieds sont liés au manchon en deux endroits 17a et 17b qui sont diamétralement opposés à la périphérie dudit manchon. De préférence, entre l'arche formée par le décor 3 et l'extrémité la plus proche du manchon 2 est ménagé un intervalle d, mesuré dans le sens axial du manchon, qui est suffisant pour permettre, lorsque l'élément décoratif 1 est adapté à la douille 5 équipée de l'ampoule électrique 7, l'enlèvement de ladite ampoule et son remplacement éventuel par une autre ampoule sans avoir à détacher et enlever l'élément décoratif 1 de la douille 5. Il peut être ainsi formé dans le décor 3 une large ouverture 18 qui non seulement facilite la mise en place de l'ampoule 7 et son remplacement éventuel par une autre ampoule, mais encore permet de réduire notablement la prise au vent du décor 3.

Le décor 3, qui n'est que partiellement représenté dans la figure 1, peut avoir par exemple la forme d'une feuille de houx comme cela est montré dans la figure 1, ou toute autre forme désirée, comme par exemple la forme d'une flamme ou la forme de cristaux de neige. Il peut être réalisé dans n'importe quelle couleur et, de préférence, dans des couleurs vives et éclatantes étant donné qu'il n'a pas besoin d'être réalisé dans un matériau transparent ou translucide.

Dans la forme d'exécution représentée sur les figures 1 à 5, les moyens de fixation 6 sont constitués par deux griffes 19, qui sont solidaires du manchon 2, à son extrémité la plus éloignée du décor 3, étant formées par exemple par moulage d'une seule pièce avec le manchon 2 comme cela est notamment visible dans la figure 4. Les deux griffes 19 sont conformées pour s'adapter par encliquetage élastique respective-

ment sur les deux oreilles 14 de l'embase 8 comme cela est plus particulièrement visible dans la figure 2. La longueur des griffes 19 est choisie de manière à être sensiblement égale à l'épaisseur des oreilles 14, de telle sorte que, une fois qu'elles ont été encliquetées élastiquement sur les oreilles 14, le manchon 2 est immobilisé axialement, dans les deux sens, par rapport à la douille 5. En outre, comme les faces internes des deux griffes 19 sont planes, comme les faces externes des oreilles 14, le manchon 2 ne peut tourner autour de l'axe de la douille 5 après que les griffes 19 ont été encliquetées sur les oreilles 14.

Comme on peut le voir dans la figure 3, les deux griffes 19 se trouvent dans des positions diamétralement opposées à la périphérie du manchon 2, dans un plan axial 21 qui fait un angle prédéterminé avec le plan 22 dans lequel se trouve le décor 3. Dans l'exemple de réalisation montré dans les figures 1 à 5, cet angle est égal à 90° , de sorte que le décor 3 est aligné avec les oreilles 9 de l'embase 8 et avec l'axe longitudinal de la barre 13 formant l'armature de support sur laquelle est fixée la douille 5. Dans ces conditions, si la barre ou armature 13 est droite, le décor 3 n'est éclairé ni par l'ampoule 7 de la douille 5, ni par les ampoules installées dans les douilles adjacentes portées par l'armature 13. C'est pourquoi, l'invention n'est pas limitée à un angle de 90° , mais, comme montré dans la figure 6, les plans 21 et 22 peuvent faire entre eux un angle α de par exemple 75° . Dans ces conditions, le plan du décor 3 est disposé obliquement par rapport à l'axe longitudinal de l'armature 13 et, quand celle-ci supporte plusieurs douilles disposées à intervalles le long de son axe longitudinal, chaque ampoule 7 de chaque douille 5 éclaire relativement peu son propre décor 3, mais contribue surtout à éclairer les décors associés aux deux douilles adjacentes situées de part et d'autre de la douille considérée, et vice versa. Ceci est particulièrement avantageux dans le cas où la douille 5 et l'ampoule 7 y associée sont disposées de profil par rapport au décor 3 comme cela est le cas avec l'élément décoratif de la présente invention, car il est ainsi possible d'améliorer l'éclairage d'un décor individuel 3. On notera également que plus l'angle α est faible, plus le décor 3 est brillamment éclairé par les ampoules des douilles voisines et moins il offre de prise au vent transversal, c'est-à-dire à un vent dirigé perpendiculairement à l'axe longitudinal de l'armature 13. Toutefois, si le décor 3 doit pouvoir être observé dans la direction de la flèche F1 et/ou dans la direction de la flèche F2, plus l'angle α est petit, plus la surface apparente du décor est petite. La valeur retenue pour l'angle α pourra donc résulter d'un compromis entre l'obtention d'un bon éclairage du décor et d'une faible prise au vent, d'une part, et l'obtention d'une grande surface apparente du décor 3, d'autre part.

On notera également que si l'armature 13 est cintrée en forme de cercle ou de polygone, les décors 3

inclinés d'un angle α forment alors des pales à la manière de celles d'une éolienne. Il en résulte que si l'armature 13, de forme circulaire ou polygonale, est montée à rotation autour d'un axe passant en son centre, il est alors possible de réaliser un ensemble décoratif illuminé, qui peut être animé d'un mouvement de rotation sous l'effet du vent, donnant ainsi à cet ensemble décoratif un caractère particulièrement attractif.

Dans les figures 7 et 8, qui montrent une autre forme d'exécution de la présente invention, les éléments qui sont identiques ou qui jouent le même rôle que ceux des figures 1 à 5 sont désignés par les mêmes numéros de référence et ne seront donc pas décrits à nouveau en détail. Le mode de réalisation des figures 7 et 8 diffère essentiellement de celui des figures 1 à 5 par le fait que les moyens de fixation 6 sont ici constitués par au moins une saillie 23 et un creux 24 pouvant être engagés l'un dans l'autre par déformation élastique du manchon 2 de l'élément décoratif 1 lorsque celui-ci est engagé axialement sur la jupe 4 de la douille 5.

Comme cela est plus particulièrement visible dans la figure 7, la saillie 23 peut être par exemple formée à la surface cylindrique extérieure de la jupe 4 de la douille 5, le creux 24 étant alors formé dans la surface cylindrique intérieure du manchon 2. Toutefois, on pourrait bien entendu avoir la disposition inverse, c'est-à-dire que la saillie 23 pourrait être formée à la surface cylindrique intérieure du manchon 2 et le creux 24 dans la surface cylindrique extérieure de la jupe 4. La saillie 23 et le creux 24 sont formés sur les surfaces du manchon 2 et de la jupe 4 dans des positions telles que, après mise en place de l'élément décoratif 1 sur la douille 5 comme montré dans la figure 8, le décor 3 a une orientation prédéterminée par rapport à l'axe 16 de la douille 5, par exemple la même orientation que celle montrée dans la figure 3 ou que celle montrée dans la figure 6.

Au lieu de prévoir un seul creux 24, il peut être avantageusement prévu plusieurs creux 24, comme montré dans la figure 7, qui sont formés dans des positions régulièrement espacées circonférentiellement par exemple dans la surface cylindrique intérieure du manchon 2. Il en résulte que la saillie 23 peut être engagée dans l'un quelconque des creux 24 pour donner au manchon 2, donc au décor 3, une orientation choisie parmi plusieurs orientations prédéterminées possibles.

Dans le cas des figures 7 et 8, on notera que la douille 5 doit présenter une saillie 23 (ou un creux 24) qui n'est habituellement pas prévue sur les douilles normalisées connues et qui nécessite donc une modification du moule servant à la fabrication de ces douilles connues. Il en résulte également que l'élément décoratif 1 de la figure 7 ne peut pas être fixé sur des douilles standardisées existantes équipant déjà des ensembles décoratifs. Pour remédier à cela, il est

possible de prévoir un manchon intermédiaire 25, ayant un diamètre Intérieur correspondant au diamètre extérieur de la jupe 4 de la douille normalisée 5, de façon à pouvoir être engagé axialement sur celle-ci. Le manchon intermédiaire 25 peut être fixé à la jupe 4 de la douille 5 par exemple par collage, par soudage ou par tout autre moyen approprié. La saillie 23 (ou le ou les creux 24) peut être alors formée à la surface extérieure cylindrique du manchon intermédiaire 25 comme montré dans la figure 9. Dans ce cas, bien entendu, le manchon 2 de l'élément décoratif 1 doit avoir un diamètre intérieur correspondant au diamètre extérieur du manchon intermédiaire 25. On notera également que, dans ce cas, étant donné que le manchon 25 peut être tourné autour de la jupe 4 avant d'y être fixé, il est donc possible de donner à la saillie 23 (ou au creux 24) n'importe quelle position angulaire désirée autour de l'axe 16 de la douille. Cela donne à l'utilisateur une possibilité supplémentaire de réglage de l'orientation du décor 3.

Dans la figure 10 qui montre une troisième forme d'exécution de la présente invention, les éléments qui sont identiques ou qui jouent le même rôle que ceux des modes de réalisation précédents sont désignés par les mêmes numéros de référence et ne seront donc pas décrits à nouveau en détail. Le mode de réalisation de la figure 10 diffère essentiellement des modes de réalisation précédents en ce que les moyens 6 permettant la fixation de l'élément décoratif 1 à la douille 5 sont ici constitués par un premier filetage 26, qui est formé à la surface cylindrique intérieure du manchon 2, et par un second filetage 27, qui est complémentaire du premier filetage 26 et qui est formé soit à la surface cylindrique extérieure de la jupe 4 de la douille 5 (figure 10), soit à la surface cylindrique extérieure d'un manchon intermédiaire 28 (figure 11), qui est rapporté sur la jupe 4 de la douille normalisée 5 et fixé à celle-ci de la même manière que le manchon intermédiaire 25 de la figure 9. Bien entendu, dans le second cas, le diamètre intérieur du manchon 2 et le pas de son filetage 26 doivent être adaptés au diamètre extérieur du manchon 28 et au pas de son filetage 27.

Ainsi, l'élément décoratif 1 peut être adapté et fixé à la douille 5 en vissant le manchon 2 soit directement sur la douille 5 (figure 10) soit sur le manchon intermédiaire 28 (figure 11) préalablement installé sur la douille normalisée 5. De préférence, il est en outre prévu un contre-écrou 29 (figure 10), qui est également vissé sur le filetage 27 de la jupe 4 (ou du manchon intermédiaire 28) et qui permet avantageusement de bloquer le manchon 2, donc également le décor 3, dans n'importe quelle position angulaire désirée par rapport à la douille 5. De cette manière, l'angle α de la figure 6 peut être modifié à volonté et de manière continue. A titre de comparaison, on notera que les creux 24 du mode de réalisation de la figure 7 permettent seulement un réglage par

bonds à chaque fois d'un angle correspondant à l'écart angulaire entre deux creux. On notera également que le contre-écrou 29 peut avoir lui-même une forme décorative (disque ajouré ou non, soucoupe, étoile, etc...).

Il va de soi que les formes d'exécution de l'invention qui ont été décrites ci-dessus ont été données à titre d'exemple purement indicatif et nullement limitatif, et que de nombreuses modifications peuvent être facilement apportées par l'homme de l'art sans pour autant sortir du cadre de la présente invention définie dans les revendications annexées.

Revendications

1.- Élément décoratif adaptable sur une douille d'illumination (5) comportant une jupe cylindrique (4), qui est destinée à recevoir et à maintenir une ampoule électrique (7), et une embase (8), qui est solidaire de la jupe, contient les connexions électriques pour l'ampoule, et peut être fixée sur une armature de support (13) commune à plusieurs douilles d'illumination (5), ledit élément décoratif comportant une partie annulaire (2) pouvant être montée coaxialement sur la douille (5) et un décor (3), de forme plane ou approximativement plane, qui est solidaire de la partie annulaire (2), dont l'axe (16) est dans ou pratiquement dans le plan (22) du décor (3), caractérisé en ce que ladite partie annulaire (2) est constituée par un manchon cylindrique qui peut être engagé axialement sur la jupe (4) de la douille (5) et qui est pourvu de moyens de fixation (6) permettant sa fixation à la douille avec une orientation angulaire déterminée de telle façon que, quand l'armature (13) porte une série de douilles d'illumination (5) à intervalles le long de son axe longitudinal, chaque douille étant pourvue d'un élément décoratif (1), l'ampoule (7) de l'une quelconque des douilles (5) éclaire les décors (3) associés aux deux douilles adjacentes situées de part et d'autre de la douille considérée.

2.- Élément décoratif selon la revendication 1, adaptable sur une douille (5) dont l'embase (8) est pourvue de deux oreilles (14) qui font radialement saillie par rapport à la douille dans des positions diamétralement opposées de celle-ci, caractérisé en ce que lesdits moyens de fixation (6) comprennent deux griffes (19), qui sont solidaires du manchon (2), à son extrémité la plus éloignée du décor (3), et qui sont conformées pour s'adapter par encliquetage élastique respectivement sur les deux oreilles (19) de l'embase (8) de la douille, de manière à immobiliser le manchon (2) à la fois axialement et circonférentiellement par rapport à la douille (5).

3.- Élément décoratif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux griffes (19) sont situées dans un plan axial (21) du manchon (2), qui fait un angle (α) prédéterminé par rapport au plan (22) du décor

(3).

4.- Élément décoratif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de fixation (6) comprennent au moins une saillie (23) et un creux (24), dont l'un est formé à la surface cylindrique intérieure du manchon (2) et dont l'autre est formé à la surface cylindrique extérieure de la jupe (4) de la douille (5) ou d'un manchon intermédiaire (25) rapporté sur la jupe (4) de la douille et fixé à celle-ci, la saillie (23) et le creux (24) pouvant être engagés l'un dans l'autre par déformation élastique du manchon (2) de l'élément décoratif (1) lorsque celui-ci est engagé axialement sur la jupe (4) de la douille.

5.- Élément décoratif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la saillie (23) et le creux (24) sont formés sur les surfaces respectives du manchon (2) et de la jupe (4) dans des positions telles que, après mise en place de l'élément décoratif (1) sur la douille (5), le décor (3) a une orientation prédéterminée par rapport à l'axe (16) de la douille (5).

6.- Élément décoratif selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il est prévu plusieurs creux (24) qui sont formés dans des positions régulièrement espacées circonférentiellement dans la surface cylindrique correspondante, de telle façon que la saillie (23) puisse être engagée dans l'un quelconque des creux (24) pour donner au manchon (2), donc au décor (3), une orientation choisie parmi plusieurs orientations prédéterminées possibles.

7.- Élément décoratif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de fixation (6) comprennent un premier filetage (26) formé à la surface cylindrique intérieure du manchon (2) et un second filetage (27), complémentaire du premier filetage, formé à la surface cylindrique extérieure de la jupe (4) de la douille (5) ou d'un manchon intermédiaire (20) rapporté sur la jupe de la douille et fixé à celle-ci.

8.- Élément décoratif selon la revendication 7, caractérisé en ce que lesdits moyens de fixation (6) comprennent en outre un contre-écrou (29), qui est vissé sur le second filetage (27) et qui bloque le manchon (2) de l'élément décoratif (1) dans n'importe quelle position angulaire désirée par rapport à la douille (5).

9.- Élément décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le décor (3) prolonge le manchon (2) à une extrémité de celui-ci et s'étend à la manière d'une arche, dont les pieds sont liés au manchon en deux endroits (17a et 17b) diamétralement opposés de la périphérie de celui-ci.

10.- Élément décoratif selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'entre l'arche et l'extrémité la plus proche du manchon (2) est ménagé un intervalle (d), mesuré dans le sens axial du manchon, qui est suffisant pour permettre, lorsque l'élément décoratif (1) est associé à une douille (5) équipée d'une ampoule électrique (7), l'enlèvement de ladite ampoule et son

remplacement éventuel sans avoir à détacher et enlever l'élément décoratif de la douille.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

7

FIG. 1

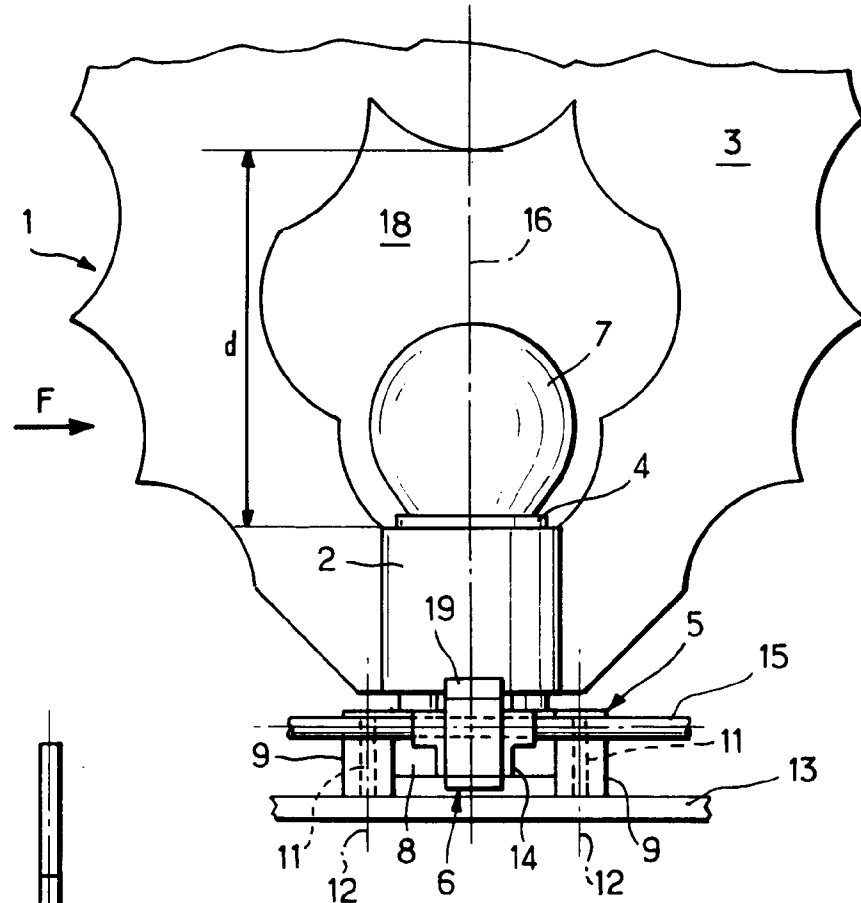


FIG. 2

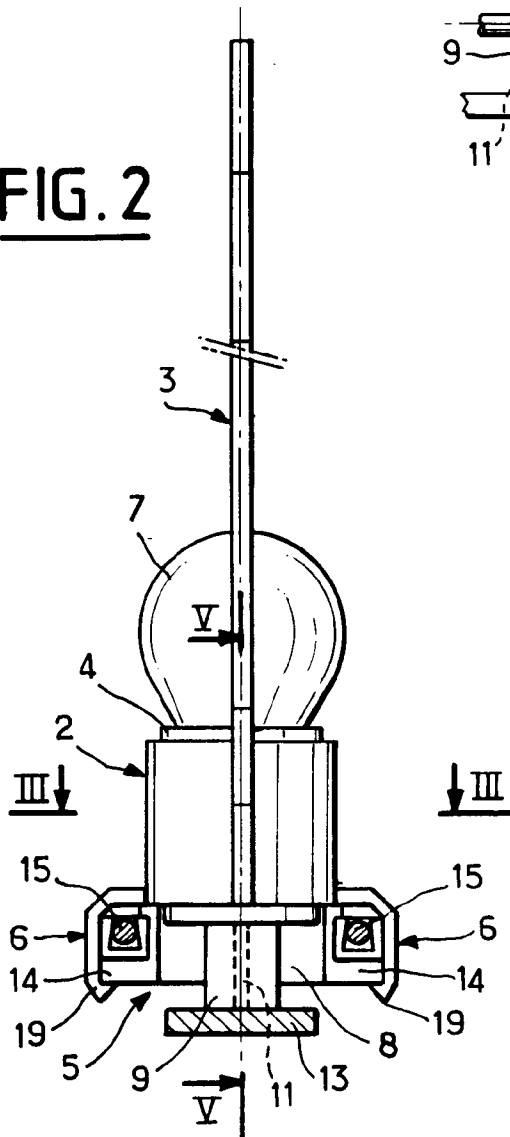


FIG. 3

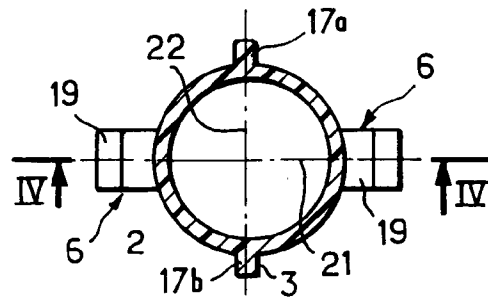


FIG. 4

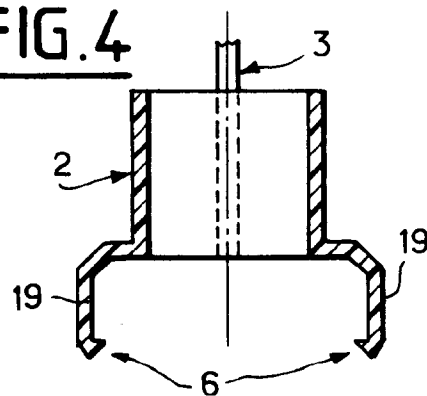


FIG. 5

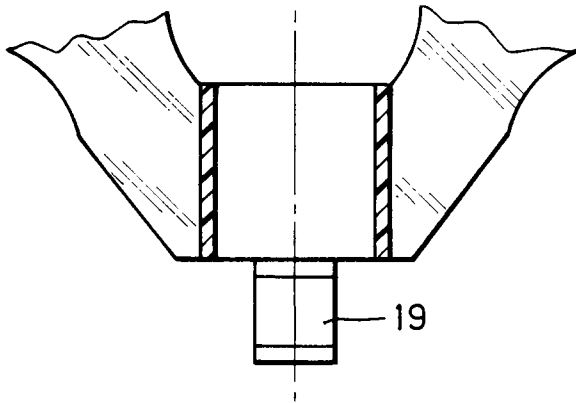


FIG. 6

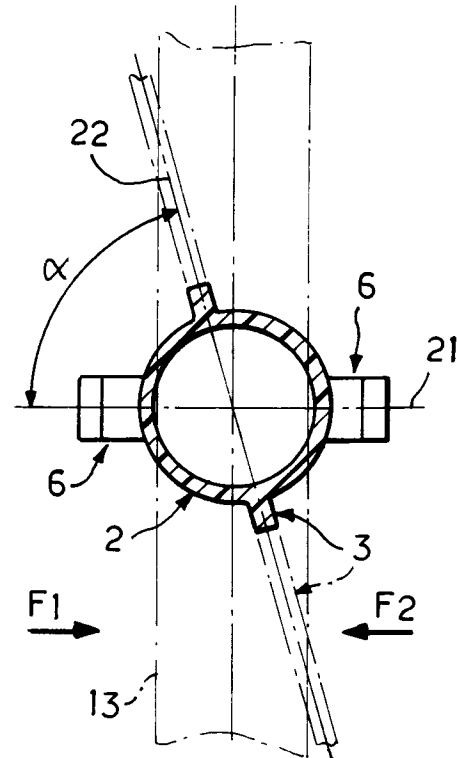


FIG. 10

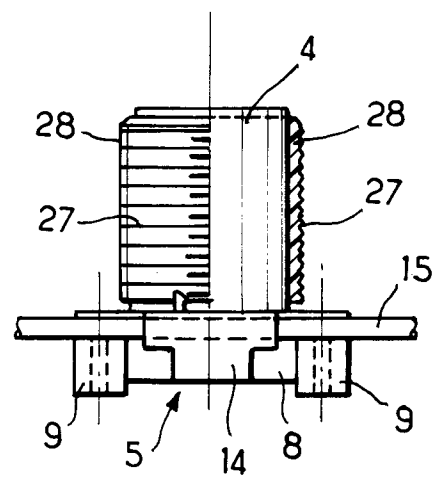
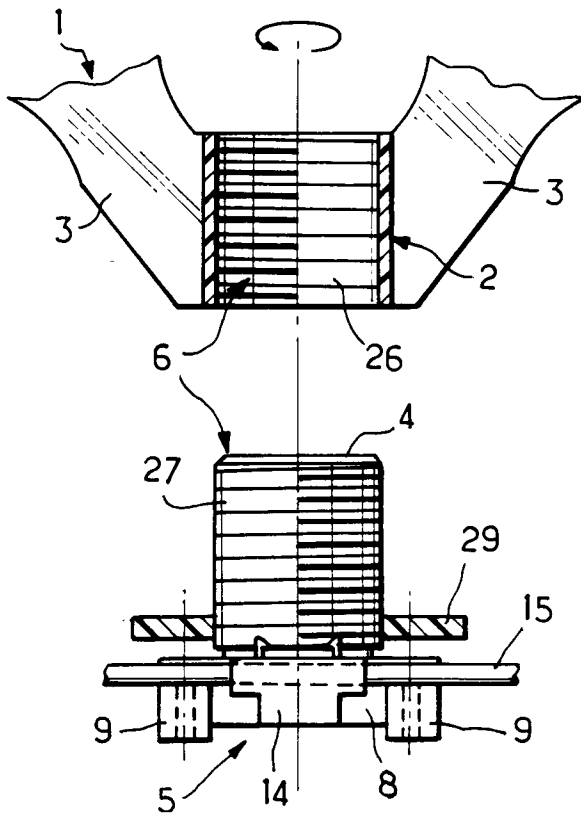


FIG. 11

FIG. 7

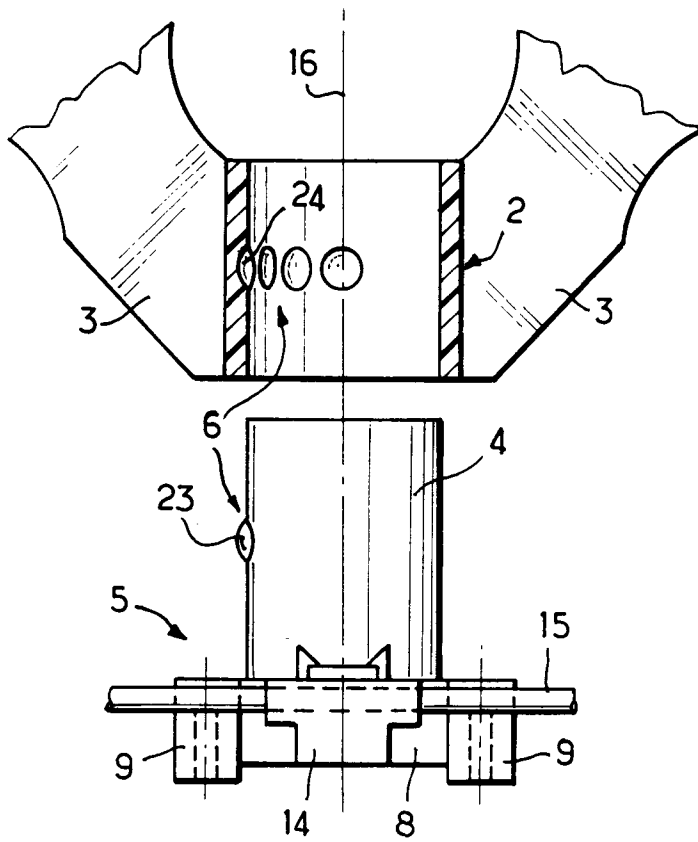


FIG. 9

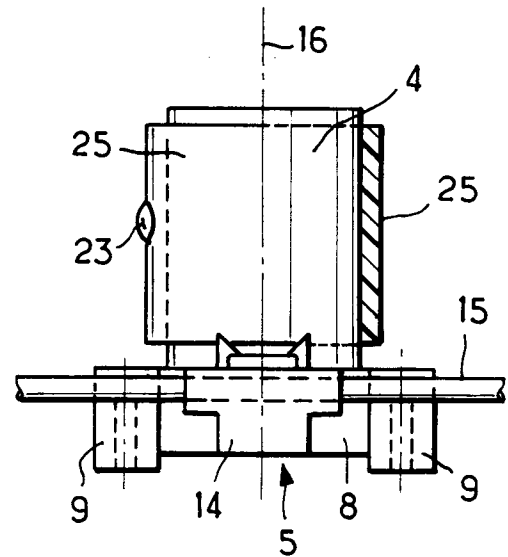
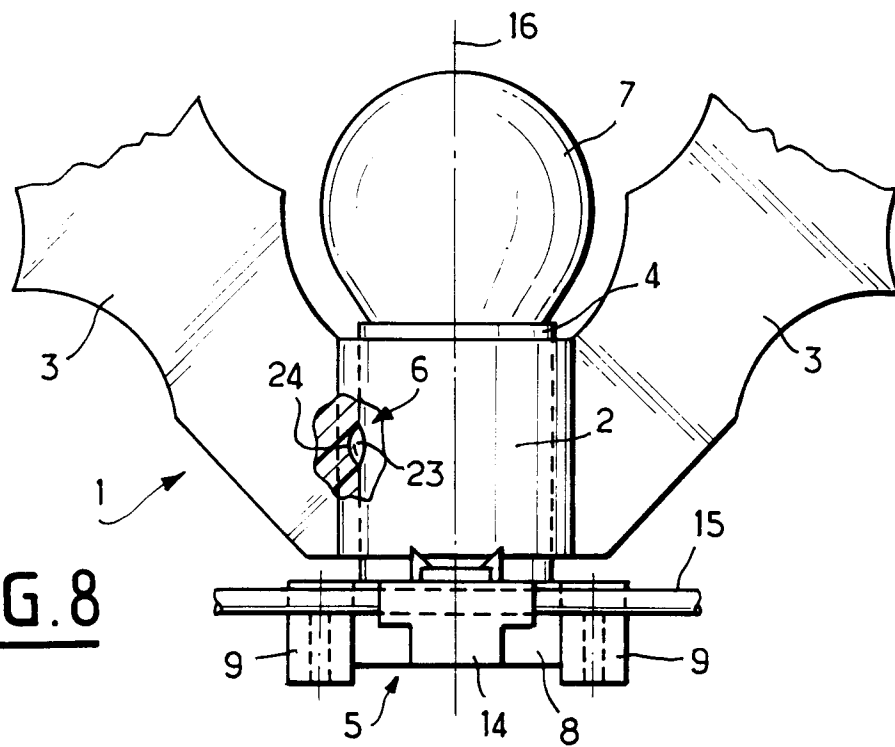


FIG. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 0739

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y, D	US-A-2 301 768 (WOLF) * page 1, colonne 2, ligne 13 - page 2, colonne 1, ligne 35; figures 1-4 * ---	1,9	F21P1/02
Y	US-A-2 714 652 (MEYER) * figures 1-4 * ---	1,9	
A	FR-A-2 228 192 (DROGUET INTERNATIONAL) * page 2, ligne 23 - ligne 27; figures 1,2 * ---	10	
A	DE-A-2 117 830 (KALTENEGGER) * page 3, ligne 13 - ligne 24 * * page 5, ligne 12 - ligne 27; figures 1,2 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			F21P F21V
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02 JUILLET 1992	Examineur MARTIN C. P. A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (P0402)